L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES APRES LA TROISIEME

en seconde:

l'enseignement optionnel Arts plastiques

(3 h par semaine)

en première et terminale :

l'enseignement de spécialité Arts plastiques

(4 h par semaine en première, combiné à deux autres enseignements de spécialité, 6 h par semaine en terminale, combiné à un autre enseignement de spécialité)

et/ou:

l'enseignement optionnel Arts plastiques

(3 h par semaine)

ETUDES POST BAC ENVISAGEABLES:

http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/informations/les-etudes-artistiques-apres-le-lycee-931369.kjsp?RH=1397889607293

Ecole des Beaux-Arts	Université arts plastiques	Ecoles arts appliqués	Université histoire de l'art	Autres
Vers les métiers de la création artistique, de la communication, de l'architecture intérieure, de l'architecture, du design	Vers les métiers de l'enseignement, de la recherche en arts plastiques, de l'animation	Vers les métiers de l'artisanat, de la communication, l'application de savoir faire artistiques et techniques (pub, design, photo, architecture d'intérieur).	Vers les métiers de la conservation, de la médiation culturelle, de la restauration, du journalisme	Voir prépa littéraire (Khâgne, Hypokhâgne option arts plastiques Voir aussi arts du spectacle et audiovisuel.